



COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 FEVRIER 2017 - 20h00

Membres présents

ARCHAMPS	DEVIN L, SILVESTRE-SIAZ O,
BEAUMONT	ETCHART C, PETIT C,
BOSSEY	
CHENEX	CRASTES P-J,
CHEVRIER	CUZIN A,
COLLONGES-SOUS-SALEVE	FILOCHE I, BEROUJON C,
DINGY-EN-VUACHE	ROSAY E,
FEIGERES	ROGUET G,
JONZIER-EPAGNY	MERMIN M,
NEYDENS	LAVERRIERE C, GUERINEAU J-L,
PRESILLY	DUPAIN L,
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS	VIELLIARD A, BATTISTELLA E, CHALEAT-RUMMEL J, PELISSON N, VILLARD B, DE SMEDT M,
SAVIGNY	FOL B,
VALLEIRY	MUGNIER F, AYE B A,
VERS	VILLET R,
VIRY	BONAVENTURE A, BETEMPS V, VELLUT D, BARBIER C,
VULBENS	DEGENEVE G,

Membres représentés

PIN X par DEVIN L (procuration), ETALLAZ G par BEROUJON C (procuration), MAYORAZ B par ROGUET G (procuration), MARX C par VIELLIARD A (procuration), CLEMENT L par BATTISTELLA E (procuration), DUROVIC-CAMILLERI S par DE SMEDT M (procuration), MIVELLE L par CUZIN A (procuration),

Membres excusés

PECORINI J-L, BACHMANN L, SUBLET D, BUDAN F,

Membres absents :

BOCQUET J-L, BOILLON J-C, BOUGHANEM S, DELAMARE A, FOURNIER M, LACAS V, FAVRE M,

Invités

MENEGHETTI M, VULLIET F, LOUBIER P.

Points traités

I/ Information/débat :

1. Point d'avancement schéma métropolitain de mobilité
2. Débat d'orientation Budgétaire 2017

V/ Délibérations

1. Finances : Débat et Rapport d'orientation Budgétaire 2017 tous budgets
2. Administration : prorogation délai d'exécution Ad'Ap ERP
3. Administration : point d'avancement schéma de mutualisation
4. Administration : rapport égalité femmes-hommes
5. Transports - mobilité : prorogation délai d'exécution Ad'Ap
6. Aménagement : conventionnements avec le CAUE pour la mise en place d'un service d'architectes-conseils - Avenants d'intégration de la commune de Viry

Monsieur le Président ouvre la séance

Monsieur Antoine VIELLIARD est désigné secrétaire de séance.

I/ Information/débat :

1. Point d'avancement schéma métropolitain de mobilité

A Vielliard indique que le cabinet Mensia a été mandaté pour travailler sur l'élaboration d'un schéma métropolitain de mobilité et un plan d'actions, dans un contexte d'évolution du territoire de l'ARC vers une AOM à moyen terme (2020). La phase 1 de l'étude (diagnostic) est terminée et la phase 2 (schéma de mobilité) débute pour se terminer en juin 2017.

Feuille de route politique de l'ARC

*axe 1 : vers une autorité organisatrice de la mobilité unique à l'échelle de l'ARC à horizon 2020 : planification, organisation, financement, exploitation, information ...

*axe 2 : poser les enjeux de financement des infrastructures avec le canton de Genève et les différents partenaires et mettre en place les conditions financières de réalisation des projets.

*axe 3 : développer des actions en phase avec les exigences des usagers (autopartage, covoiturage, tiers lieux, digital, etc).

Axe 1 : l'organisation des transports : une offre plurielle en 2016.

Un besoin de coordination.

Axe 2 : le développement massif de nouvelles infrastructures

Près d'un milliard d'investissement d'ici 5 ans sur le Genevois Français : Léman Express, 2 BHNS, 3 tramways, 32 P + R, 10 PEM, 2X2 voies, voies cyclables, offre bus. Des solutions sont à trouver pour l'exploitation/la tarification, pour encourager l'évolution vers les transports collectifs et l'optimisation de la complémentarité des modes.

Axe 3 : repenser les mobilités : promouvoir les nouvelles façons de se déplacer

Covoiturage, autopartage, coworking, tiers lieux, démobilité, système d'information multimodal.

Simplification recherchée par le client,

Recherche d'économies sur le plan énergétique, environnemental, spatial, foncier et financier.

Besoin d'humaniser la mobilité.

Ere du digital.

Etude Mensia - Rappel de la démarche engagée et de l'état d'avancement: trois phases consécutives qu'il est nécessaire de bien articuler :

*phase 1 (juin-décembre 2016) : diagnostic des mobilités : apprécier les enjeux de mobilités du territoire aux différentes échelles, caractériser l'adéquation de l'offre de transport à ces enjeux, apprécier la croissance de la mobilité attendue pour la maîtriser.

*phase 2 (janvier-juin 2017) : schéma de mobilité : définir des objectifs communs pour engager l'élaboration d'un schéma de mobilité puis décliner ce schéma dans des actions opérationnelles.

*phase 3 (juillet-décembre 2017) : scénarios d'évolutions institutionnelles : comment mettre en œuvre le schéma de mobilité ? Définir les responsabilités respectives des différents acteurs en matière d'organisation, de pilotage et de financement des offres de transport.

Retour sur la phase 1

*enjeux mis en évidence par le diagnostic : périmètre pertinent de l'ARC pour appréhender les enjeux de mobilité à condition d'être attentif à ses nombreuses spécificités, territoire marqué par une prédominance des déplacements en TIM, une croissance démographique attendue qui va mettre le territoire sous tension et qui rend nécessaire l'adoption d'un plan d'action ambitieux.

*exemple présenté aux « rencontres de la mobilité » : une croissance démographique à maîtriser : + 480 000 déplacements + 140 000 actifs, + 270 000 véhicules particuliers, + 2,1 points de part supplémentaire pour les déplacements des transports en commun. Pour cela il est nécessaire d'activer l'ensemble des leviers à disposition : co-voiturage, développement complémentaire des transports collectifs locaux, report vers les modes actifs.

*une attention forte sur la question des mobilités qui confèrent à la démarche en cours une certaine responsabilité : les rencontres de la mobilité ont permis de saisir la grande attente exprimée par de nombreux acteurs sur la question des mobilités ; cette thématique constitue la priorité politique du Pôle Métropolitain ; une prise de conscience de l'intérêt à s'organiser pour peser face aux grands acteurs institutionnels (Suisse/Région AURA/Départements) ; un consensus sur l'intérêt à agir et la nécessité de changer de braquet.

Cette ambition collective doit désormais s'incarner dans des actions tangibles et des responsabilités claires.

Les principes méthodologiques de la phase 2

*Les objectifs à mettre en avant : la cohérence entre développement du territoire et organisation de la mobilité ; l'accessibilité du territoire au service de ses habitants, de ses entreprises, et de ses visiteurs, donc au service de l'attractivité du territoire ; des solutions de mobilité adaptées à la diversité des situations sociales et territoriales ; l'environnement, le cadre de vie et la santé publique ; la maîtrise des coûts tant pour le contribuable que pour l'utilisateur ; des solutions innovantes, souples, adaptées aux besoins et contribuant à l'image de dynamisme du territoire.

*Les attendus des entretiens politiques de février-mars 2017 : formalisation d'objectifs politiques et préparation d'un plan d'actions ; débats sur la fonctionnalité « accéder à Genève pour le travail » ; débats sur la fonctionnalité « se déplacer entre les polarités du Genevois français » ; débats sur la fonctionnalité « se déplacer au sein de son EPCI ».

PJ Crastes souhaite savoir si les résultats de l'enquête aux frontières ont été exploités dans le cadre de cette étude.

A Vielliard précise que le diagnostic a été établi sur la base de toutes les données existantes. En revanche il n'est pas certain que l'enquête aux frontières ait été prise en compte car ses résultats ne sont probablement encore pas disponibles.

PJ Crastes note que le transport en commun n'est pas la seule alternative pour diminuer la part de la voiture individuelle dans les déplacements. Par ailleurs, au niveau des transports en commun, il sera nécessaire d'identifier une stratégie de développement des lignes afin d'optimiser au mieux le service.

A Vielliard indique que 1% supplémentaire de part de covoiturage a le même impact que 20 % supplémentaire de part de transports en commun. Ces chiffres s'expliquent par l'importance de la voiture dans les modes de déplacement. Les enjeux de mobilité sont donc à bien cerner pour actionner les bons leviers. Il rappelle également qu'un habitant supplémentaire engendre 4 trajets supplémentaires.

M De Smedt note que les flux vers Genève sont significatifs mais il ne faut pas oublier également ceux entre EPCI. La prise en compte doit être globale, avec un regard différent sur la mobilité générale.

B Villard souhaite savoir sur quelle hypothèse de croissance le cabinet s'est basé pour établir les projections.

A Vielliard répond qu'il s'agit des chiffres issus du projet d'agglomération (croissance de 2 % par an). C'est une réduction par rapport à ce que l'on connaît aujourd'hui. En effet, il s'agit d'un scénario optimiste car la croissance démographique actuelle est plutôt de l'ordre de 3 %.

F Mugnier souligne qu'il ne faut pas oublier les déplacements intra-cantons côté suisse, lesquels sont appelés également à évoluer.

M Meneghetti indique que les transports en commun rencontrent un vif succès dans le Pays de Gex et n'arrivent plus, pour certaines lignes à certaines heures, à répondre aux besoins. Il sera également nécessaire de renforcer les systèmes qui fonctionnent.

2. Débat d'orientation Budgétaire 2017

Calendrier budgétaire 2017

- Loi NOTRe : institution d'un rapport d'orientations budgétaires soumis au vote puis transmis à l'ensemble des communes
- Conseil communautaire du 30 janvier 2017 : débat sur les orientations budgétaires des budgets ordures ménagères, assainissement et eau
- Conseil communautaire du 20 février 2017 : présentation des orientations budgétaires du budget général suite aux réunions sur le bilan à mi-mandat du projet de territoire et vote du rapport concernant tous les budgets
- Conseil communautaire du 27 mars 2017 : vote des comptes administratifs 2016 et des budgets primitifs 2017

Loi de Finances 2017

*poursuite des réformes intéressant les collectivités

*déficit prévisionnel et dette : en 2017 le déficit public passerait sous le seuil des 3 % et la croissance de la dette ralentirait. Ces données sont basées sur une hypothèse de croissance de 1,5%.

*déficit prévisionnel 2017 du budget de l'Etat : 69,3 milliards d'€.

*le pacte de responsabilité et de solidarité pour les collectivités locales : ce pacte se traduit dans la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2014-2019 par une maîtrise accrue de la dépense des collectivités locales qui se traduit par la réduction des concours financiers de l'Etat alloués aux collectivités locales à hauteur de 11 milliards d'€ sur la période 2015-2017 en plus des 1,5 milliards en 2014. Néanmoins, la loi de finances 2017 allège la part du bloc communal à hauteur de 1 milliard d'€.

*DGF restant à la CCG 257 428 € en 2017 contre 541 642 € en 2016.

*FPIC : 41 % restant à la CCG soit 673 000 € contre 36 % en 2016.

*autres mesures intéressant la CCG dans la loi de finances 2017 :

- Bases fiscales : le coefficient de revalorisation des bases fiscales est limité à 0,4 %, taux historiquement faible
- Attributions de compensation : la procédure d'adoption du rapport de la CLECT est normalisée (délai de 9 mois pour la CLECT pour adopter le rapport et de 3 mois pour les communes pour délibérer). Il est désormais possible d'avoir une attribution de compensation en investissement.
- Fonds de soutien à l'investissement local : le dispositif est maintenu et passe de 1 à 1,2 milliards d'€.
- Validation de la dotation de compensation versée entre 2012 et 2014 : les arrêtés préfectoraux pris au titre des années 2012, 2013 et 2014 constatant le prélèvement opéré sur le montant de la dotation de compensation au titre de la TASCOM 2010 sont validés (sous réserve de décisions de justice). La CCG et certaines communes ont fait un recours contre les décisions de notifications.

DOB budget général hors ordures ménagères

*résultats provisoires 2016 (budget général) : report de l'excédent en fonctionnement de 4 430 247 € ; report du déficit en investissement de 1 970 577 €.

*fiscalité : attributions de compensation de 2 757 253 € ; une fiscalité économique qui trouvera son dynamisme avec les prochains projets de développement ; estimation du produit fiscal avec différents taux ; TASCOM : proposition de passer le coefficient multiplicateur de 1,05 à 1,10, soit un gain estimé à 20 000 € pour 2017.

*état de la dette : pas d'emprunt en 2016 ; renégociation d'un prêt de 2 000 000 € ; annuité 2017 de 725 000 € ; encours au 31/12/2016 de 8 150 000 € ; encours prévisionnel au 31/12/2017 si pas d'emprunt en 2017 de 7 660 000 €.

*participations et subventions : 3 434 695 € en 2017 contre 3 160 554 € en 2016.

*ressources humaines : évolution 2016/2017 : + 10 postes dont 8 postes liés aux transferts/mutualisation, 1 création nette et 1 transformation d'un contrat aidé ; masse salariale totale (hors ordures ménagères) de 5 752 960 €.

*perspectives-liens avec le projet de territoire : la CCG a validé son projet de territoire le 15/12/2014. Depuis fin 2016 et début 2017, il donne lieu à un point d'étape tenant lieu d'évaluation à mi-mandat. Cette étape charnière vise à confirmer les actions existantes, en intégrer de nouvelles, recentrer et prioriser les objectifs politiques, s'assurer de leur réalisation, en adéquation avec les moyens techniques, organisationnels et financiers de la collectivité.

Hypothèses prises pour bâtir la prospective

En dépenses de fonctionnement

- Les charges à caractère général sont basées en 2017 sur le réalisé 2016 et les dépenses indiquées dans le projet de territoire. Après 2017 une évolution de 3% par an est prévue.
- Les charges de personnel augmentent de 2,5 % par an (effet Glissement Vieillesse Technicité).
- Les dépenses imprévues sont prévues à hauteur de 50 000 € par an.
- Les atténuations de produits (attributions de compensation + FPIC + FNGIR), présentées plus haut pour 2017, sont identiques pour les années suivantes.
- Les autres charges de gestion courante prennent en compte l'effet GLCT, qui est de l'ordre de 600 000 € en année pleine.
- Les charges financières simulées le sont sur la base d'emprunts sur 20 ans à un taux de 2,5%.

En recettes de fonctionnement

- Les remboursements des services urbanisme et commande publique, chargé de mission eaux pluviales sont pris en compte.

- La fiscalité est basée sur une évolution des bases de 2,5% et sans évolution de taux. En 2017, un point de fiscalité rapporterait environ 45 000 €.
- L'enveloppe de 1 600 000 € de fonds frontaliers est maintenue et la baisse de la DGF est calculée en prenant en compte 2,5% des recettes réelles de fonctionnement N-2.

En dépenses et recettes d'investissement

- Le débat d'orientation budgétaire se tient concomitamment au bilan à mi-mandat du projet de territoire. Ci-dessous la liste des investissements jusqu'à la fin du mandat.
- Le montant des Restes à réaliser 2016 en dépenses s'élève à 2 305 334 €.
- Le montant des Restes à réaliser en recettes s'élève à 578 385 €.
- Il est prévu 50 000 € de dépenses imprévues.
- Les éléments non intégrés sont :
 - l'impact des transferts de compétences (questions sur les charges liées et le financement) : 2017 économie si stratégie de développement renforcée sur le territoire ; 2018 GEMAPI ; 2020 eaux pluviales.
 - la stratégie foncière économique
 - la politique sportive
 - la politique sociale si la CCG est en portage/soutien direct de certains projets
 - après 2020 : le tramway et la caserne du SDIS

Décisions à prendre

*Au vu des résultats de la prospective financière afin d'améliorer l'autofinancement, il est nécessaire d'activer certains leviers parmi les suivants :

-Continuer à maintenir les dépenses : limiter l'évolution des dépenses de fonctionnement récurrentes et contenir les dépenses de personnel.

-Chercher de nouvelles recettes :

- recourir au levier fiscal (travail sur l'optimisation des bases, taux)
- financer les transports en commun d'une manière équilibrée entre budget général et financement complémentaire : augmenter l'enveloppe de la CFG pour les EPCI, définir un versement transport à hauteur du service vers les entreprises voire des entreprises genevoises, réviser les règles de répartition du FPIC, engager la revoyure du pacte financier et fiscal avec les communes (fiscalité économique, part des fonds frontaliers, TFB) en vue de financer le développement du service issu des transferts de compétences, maintenir une politique active de développement économique pour accroître les bases de fiscalité

*Redonner un nouveau cadre au projet de territoire par :

- la recherche continue de financements extérieurs
- la mise en place de procédures qui conditionnent le lancement des opérations aux engagements des partenaires
- le lissage de certains projets au-delà de 2020
- l'étude de la pertinence de la mise en place d'une politique de portage foncier (politique de réserves foncières comme outil de développement du logement abordable et logement social)
- l'optimisation des coûts d'opération

Budgets annexes

*Budget annexe ZAC de Cervonnex

Les dépenses sont prévues dans le tableau des investissements présenté ci-dessus.

*Budget annexe Transport

Ce budget retrace les dépenses liées au transport à la demande (85 000 € environ de dépenses de fonctionnement). Ce budget s'équilibre par une subvention du budget général.

*Budget annexe Locaux Europa

Ce budget s'équilibre par la location des locaux dont la CCG est propriétaire dans le bâtiment Europa sur la Technopole d'Archamps (environ 45 000 €).

*Budget annexe Tram

Ce budget retrace les opérations liées au projet de tram. Le projet étant en attente de confirmation de subventionnement, seule une étude pour 20 000 € est prévue.

*Budget annexe SPANC

Ce budget retrace les dépenses et recettes liées au service public d'assainissement non collectif (environ 12 000 € en fonctionnement). Ce budget s'équilibre par les recettes des contrôles

M De Smedt remercie les services qui ont travaillé sur le rapport d'orientation budgétaire ainsi que sur le projet de territoire.

L Devin constate que l'une des pistes de réflexion pour financer les transports en commun est de flécher une part des fonds genevois sur les transports en commun. Elle souhaite savoir sur quelle enveloppe elle serait prélevée.

PJ Crastes observe qu'il s'agit d'une piste de réflexion qui pour l'instant n'a pas été étudiée plus finement. Il ajoute qu'arrive la fin des financements de grandes infrastructures telles que le CEVA ou d'autres grands projets sur le FDIS. Ce fonds est donc doté de 40 M € à investir sur d'autres opérations. L'année 2017 sera consacrée à flécher cette enveloppe ; pour la CCG il s'agit de valoriser les projets de transport qu'elle souhaite développer pour émarger à ce dispositif.

M De Smedt rappelle que la CCG finance la totalité du transport sur le budget général et n'a jamais décidé de mettre en place le versement transport, a contrario de certaines autres intercommunalités. Néanmoins, il apparaît aujourd'hui nécessaire de trouver d'autres leviers pour financer cette charge qui pèse lourdement sur le budget.

L Devin observe que 3 hypothèses sont étudiées sur l'évolution de la taxe ménages (taux constant, + 2 %, + 5 %) et souhaite savoir laquelle a été retenue.

M De Smedt répond que c'est tout l'objet du débat de ce soir.

L Devin souhaite savoir si les emprunts à taux fixe ont été renégociés compte-tenu des taux actuels historiquement bas.

M De Smedt répond que cela a été fait sur ceux qui ont pu l'être mais pour la plupart il s'agit d'anciens prêts à taux actuariel difficiles à renégocier.

PJ Crastes note que les acquisitions foncières pour les zones économiques pèsent également sur le budget. La prospective prévoit des achats au comptant pour revendre ensuite. Au moment où les taux restent inférieurs à 1,5 %, il semble nécessaire de s'interroger sur la stratégie foncière à adopter. En second lieu, il conviendra de lisser le projet de territoire. Il sera difficile de réaliser l'ensemble des actions inscrites conformément au planning adopté au vu de la diminution de l'autofinancement. Cette question se posera d'autant plus si la baisse de la DGF continue.

M De Smedt indique qu'un débat doit également s'ouvrir sur l'augmentation des taux. Le budget reste confortable sur 2017 mais sera beaucoup plus difficile sur 2018, 2019 et 2020. Il pourrait être envisagé de maintenir une augmentation de 2 % pour 2017 comme cela a été prévu initialement pour anticiper les années futures.

PJ Crastes souligne que la renégociation de la délégation de service public au niveau des transports transfrontaliers a générée à elle seule une augmentation de 600 000 €, sans recettes supplémentaires. Les dépenses de fonctionnement du budget général correspondent essentiellement aux charges de personnel de la petite enfance et aux transports. Les trois axes forts de la politique souhaitée par les élus, à savoir le transport, l'économie et le logement nécessiteront un financement soutenu. Il est difficile de diminuer les dépenses de fonctionnement dans ces domaines car cela signifierait de revoir l'offre à la baisse. Tous ces éléments conduiront inévitablement les élus à un moment donné à demander aux conseillers départementaux de revoir la répartition de la contribution financière genevoise.

L Devin constate que la loi NOTRe renforce les compétences des intercommunalités mais ne leur permet pas de les assumer financièrement faute de moyens suffisants.

Elle note par ailleurs que si toutes les communes font l'effort de produire des logements sociaux et atteignent les objectifs fixés, la CCG sera moins sollicitée pour une contribution.

M De Smedt remarque que les transferts de compétence ont toujours été équilibrés ; ce qui pose des difficultés est le financement du développement des services dû notamment à l'augmentation de la population.

PJ Crastes indique que cette remarque est valable pour le logement abordable mais ne l'est pas pour le logement social puisque la CCG verse une subvention à chaque opération, conformément au PLH en vigueur. Ces financements représentent, pour l'année 2017, 540 000 €.

M De Smedt ajoute qu'il conviendra de s'interroger sur la collectivité qui soutiendra financièrement le logement abordable, soit la CCG soit les communes.

PJ Crastes précise que la Communauté est également appelée à exercer à partir de 2020 la compétence GEMAPI, qui se traduira par des investissements à réaliser, estimés à 700 000 € sur 4 ans pour le territoire. La loi donne la faculté à la collectivité de créer une recette supplémentaire, par le biais de l'instauration d'une nouvelle taxe, ce qu'a fait le SM3A pour les communes qui lui ont donné la compétence. Ce sujet demandera débat.

A Vielliard observe que le transfert de la compétence économie à la CCG constitue une plus-value sans égal en confiant la gestion des zones à une entité unique. Si l'avenir se dessine à l'échelle du territoire, il sera nécessaire de lui attribuer les moyens financiers nécessaires. En effet, pour certaines compétences, les collectivités sont plus efficaces ensemble que séparément.

PJ Crastes évoque des projets tels que les accès au diffuseur de Viry, l'entrée ouest, générant des dépenses exceptionnelles à assurer dans les 3 à 4 prochaines années, pour lesquelles il conviendra de trouver des financements.

M De Smedt souligne que tant sur le plan opérationnel que financier, le calendrier des actions inscrites au projet de territoire devra être revu pour s'inscrire davantage dans le temps.

PJ Crastes estime qu'au regard des hypothèses évoquées, le budget reste à être consolidé. Il ne semble pas envisageable d'aller au-delà d'une augmentation de 1 à 2 % des taxes ménages. En tout état de cause, il sera nécessaire de travailler en 2018 sur plusieurs hypothèses de financement des dépenses qui s'annoncent.

L Devin s'interroge sur la nécessité de l'étude sur la stratégie foncière dans la mesure où l'EPF fait déjà ce travail.

M De Smedt indique que cette étude a trois objectifs : déterminer l'intérêt de faire des réserves foncières, identifier les réserves intéressantes, partager les charges à moindre coût.

I Filoche souhaite savoir s'il peut être envisagé de lisser les projets dans le temps.

PJ Crastes répond que cela a été fait pour certains projets comme les modes doux, avec une réalisation lissée sur 4 ans au lieu de 2 ainsi que la stratégie foncière avec un début des opérations en 2018 et non 2017.

Les chiffres présentés ce soir sont sincères tant au niveau du calendrier que des estimations.

F Mugnier souligne que les élus seront amenés à s'interroger sur le maintien de la qualité de services offerte jusqu'à présent, eu égard notamment aux enjeux de mobilité sur les années à venir et aux financements à leur réserver.

M De Smedt signale qu'il convient de savoir si l'on maintient l'augmentation de 2 % par an de la fiscalité ménages ou si une pause est effectuée cette année.

L Devin n'est pas convaincue de lisser la réalisation de certains projets dans le temps comme les modes doux car les besoins sont bien présents et il faut apporter des solutions au plus vite. D'autres thématiques se prêteraient davantage à un lissage, comme le logement ou les acquisitions foncières.

B Villard va dans le même sens, notamment au vu de ce qui a été présenté concernant le schéma de modes doux.

M De Smedt note que les enjeux en matière de mobilité sont énormes comme les coûts. Il remarque que les enjeux sont imbriqués (acquisition foncière pour le logement et l'économie ; création d'emploi sur le territoire ; diminution des trajets en développant le logement à proximité des pôles d'emploi). En tout état de cause, la capacité opérationnelle de réalisation des projets sera un élément déterminant dans les choix politiques à effectuer.

L Devin constate que deux zones économiques vont démarrer dans les deux années à venir, ce qui demandera à la collectivité de prioriser son intervention sur ces opérations.

G Roguet observe qu'il ne faut pas sous-estimer l'intérêt de réaliser des réserves foncières puisque si des projets peuvent voir le jour aujourd'hui, c'est parce que des réserves foncières ont été réalisées auparavant.

PJ Crastes rappelle que la vente des terrains dans les zones économiques a pour objectif de reconstituer des réserves foncières pour des projets ultérieurs.

B Villard souhaite savoir pour combien de temps le choix est fait de ne pas impacter les entreprises avec la création d'un versement transport pour financer la mobilité.

M De Smedt répond que cette position peut être rediscutée chaque année.

B Villard note que les zones d'activités sont génératrices de déplacements ; il ne semble donc pas illogique que les entreprises contribuent aux dépenses liées au transport en commun.

A Vielliard indique que le versement transport est une taxe appliquée sur la masse salariale de l'entreprise. Il serait utilisé sur le territoire pour optimiser le système de transport pour conduire les salariés en Suisse, ce qui paraît injuste pour les entreprises françaises.

C Barbier note que 90 % des flux du territoire vont en direction de Genève. Il semble nécessaire d'ouvrir le débat avec Genève pour faire lever une taxe sur la masse salariale au niveau des frontaliers.

PJ Crastes observe que les fonds genevois constituent déjà une compensation issue d'un prélèvement sur la masse salariale. La question est plutôt de créer un versement transport transfrontalier, lequel est discuté au niveau du Grand Genève.

II/ Approbation compte-rendu du Conseil communautaire du 30 janvier 2017

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du 30 janvier 2017 est approuvé.

III/ Compte-rendu des représentations :

SIDEFAGE : néant.

SIGETA :

*la nouvelle aire de Reignier sera opérationnelle en juin prochain. Les dépenses de fonctionnement étant appelées à augmenter avec cette ouverture, les cotisations seront revues à la hausse.

*l'aire d'Annemasse a subi d'importantes dégradations en décembre dernier par un groupe qui s'est déjà comporté de la même manière par le passé ; le dernier comité a demandé que soit réalisé le bilan de la réunion qui a eu lieu en septembre avec le Procureur sur l'engagement d'actions coordonnées des services de l'Etat.

*bilan de l'occupation de l'aire de grands passages ; traduction financière par 320 € de recettes pour 95 000 € de dépenses.

SMAG : la Région a délibéré la semaine dernière pour adhérer au SMAG et désigner ses représentants.

ARC SM : le pôle métropolitain devrait être créé début avril.

GLCT Transfrontalier : néant.

EPF: néant.

GLCT Transports: néant.

ASSOCIATION DES MAIRES: néant.

IV/ Compte-rendu des travaux du Bureau - Compte-rendu décisions du Président

Aucune observation n'est formulée.

V/ Délibérations

1. Finances : Débat et Rapport d'orientation Budgétaire 2017 tous budgets

La loi du 6 février 1992 impose l'organisation et la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif constituant la première étape du cycle budgétaire. La loi NOTRe, adoptée le 7 août 2015, apporte des précisions supplémentaires sur la structure du rapport qui accompagne le débat d'orientation budgétaire.

Le rapport élaboré sous forme d'annexe à la présente délibération revêt la forme d'un document qui sert de base aux échanges du Conseil communautaire. Ce rapport doit comprendre des informations sur l'analyse prospective en fonctionnement et en investissement, sur les principaux investissements projetés et sur le niveau d'endettement, les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée effective du travail dans la collectivité.

Le Conseil communautaire est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2017 du budget général et de ses budgets annexes, du budget de la régie d'assainissement et du budget de la régie d'eau.

Le Conseil Communautaire a pris acte à l'unanimité de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2017 à l'appui du rapport d'orientation budgétaire présenté dans l'annexe ci-jointe pour le budget général et ses budgets annexes, pour le budget de la régie d'assainissement et pour le budget de la régie d'eau.

2. Administration : prorogation délai d'exécution Ad'Ap ERP

Conformément à la réglementation en matière d'accessibilité, l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) pour les Etablissements Recevant du Public (ERP) communautaires a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 30 novembre 2015.

Le programme de travaux et aménagements de mise aux normes concerne 11 bâtiments et s'inscrit dans une programmation pluriannuelle d'une durée de 6 ans, pour un montant prévisionnel de 285 K€ HT.

Le début d'exécution était fixé à compter de l'année 2016. Toutefois, dans le cadre de la démarche de réorganisation et mutualisation des moyens et services techniques de notre collectivité avec la Ville de Saint-Julien, la mise en œuvre opérationnelle n'a pu démarrer en 2016.

Aussi, il convient de demander aux services de l'Etat une prorogation du délai d'exécution de notre Ad'Ap.

Le Conseil Communautaire décide :

- de solliciter les services de l'Etat en vue de proroger de 12 mois le délai d'exécution de l'Ad'Ap concernant les ERP communautaires ;
 - d'autoriser le Président à signer tout document et prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.
- Adopté à l'unanimité -

3. Administration : point d'avancement schéma de mutualisation

Conformément à l'article L 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président invite le Conseil communautaire à prendre acte de l'avancement du schéma de mutualisation de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire a pris acte à l'unanimité de l'avancement du schéma de mutualisation de la Communauté de Communes.

4. Administration : rapport égalité femmes-hommes

En application de l'article L2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président invite les membres du Conseil Communautaire à prendre acte de la présentation du rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le Conseil Communautaire a pris acte à l'unanimité de la présentation du rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

L Devin note que l'avancement de grade s'est adressé à plus d'hommes que de femmes sur l'année 2016.

MH Dubois répond que les avancements ont davantage concerné sur cette année des filières techniques et des postes occupés par des hommes.

L Devin constate que l'assurance prestations statutaires a été revue à la hausse à compter de 2017 pour cause d'augmentation du nombre de maternités, mais le rapport fait apparaître au contraire une décroissance entre 2015 et 2016.

MH Dubois répond que l'assurance prestations statutaires comprend l'absentéisme global, dont notamment la maternité, ce qui explique cet écart et que la cotisation a été revue à la hausse au regard de l'augmentation entre 2014 et 2015.

5. Transports - mobilité : prorogation délai d'exécution Ad'Ap

Conformément à la réglementation en matière d'accessibilité, l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) pour les transports a été approuvé par délibération n°20151130_cc_mob116 du Conseil Communautaire en date du 30 novembre 2015.

Le programme de travaux et d'aménagements de mise aux normes concerne 34 arrêts de transport public et s'inscrit dans une programmation pluriannuelle d'une durée de 3 ans, pour un montant prévisionnel de 310 K€ HT.

Le début d'exécution était fixé à compter de l'année 2016. Toutefois, dans le cadre de la démarche de réorganisation du service mobilité et du renouvellement du contrat de délégation de service de transport public, la mise en œuvre opérationnelle n'a pu démarrer en 2016.

Aussi, il convient de demander aux services de l'Etat une prorogation du délai d'exécution de l'Ad'Ap.

Le Conseil Communautaire décide :

- de solliciter les services de l'Etat en vue de proroger de 12 mois le délai d'exécution de l'Ad'Ap concernant les transports ;
 - d'autoriser le Président à signer tout document et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Adopté à l'unanimité -

6. Aménagement : conventionnements avec le CAUE pour la mise en place d'un service d'architectes-conseils - Avenants d'intégration de la commune de Viry

La Communauté de communes du Genevois s'est fixé comme objectif d'encourager la qualité des constructions et la diversité des formes urbaines sur son territoire.

Cet objectif passe notamment par la promotion d'un habitat s'inscrivant harmonieusement dans son contexte architectural et paysager et d'une lutte contre la banalisation du bâti. Il s'agit également de protéger et valoriser le patrimoine bâti d'intérêt local, par l'implantation de constructions respectueuses de l'architecture vernaculaire. Cet objectif est inscrit dans l'ensemble des documents de planification de la Collectivité, à savoir : le programme local de l'habitat 2013-2019, le projet de territoire à horizon 2020 et fait l'objet d'une recommandation du SCoT du Genevois 2014-2024.

A ce titre, la CCG, par délibération n°20161128_cc_amgt136, en date du 28 novembre 2016, a approuvé la convention de mise en place d'un service d'architectes-conseils avec le CAUE de Haute-Savoie ainsi que les contrats-types liant la Collectivité aux architectes-conseils qui interviendront dans le cadre de ce service. Les communes de Beaumont, Chênex, Chevrier, Collonges-sous-Salève, Dingy-en-Vuache, Feigères, Jonzier-Epagny, Neydens, Présilly, Saint-Julien-en-Genevois, Savigny, Valleiry et Vers ont souhaité bénéficier de ce dispositif.

Les avenants ont pour objet d'intégrer la commune de Viry au dispositif.

En conséquence, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention partenariale d'objectifs ayant pour objet l'intégration de la commune de Viry au dispositif, tel que joint en annexe.
 - d'approuver l'avenant n°1 au contrat-type d'architecte-conseil liant la Communauté de Communes du Genevois et l'architecte-conseil qui intervient dans le cadre de ce service ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants mentionnés ainsi que toutes pièces annexes et à engager les dépenses nécessaires qui seront inscrites au budget de l'année 2017-
- Adopté à l'unanimité -

VI/ Divers

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Rédigé par Séverine Ramseier, le 08 mars 2017.

Vu par le Président